

RAPPORT ANNUEL 2024



Médecins, entreprises, prestataires, associations : les partenaires de l'AI sont essentiels pour permettre à notre assurance de remplir sa mission. En 2024, plus que jamais, l'AI Vaud a eu à cœur de les développer.

Le focus du présent rapport met en lumière la collaboration avec le corps médical à travers deux initiatives : la création d'une formation annuelle pour les médecins et le lancement d'un portail destiné à faciliter leur travail administratif.

L'essentiel en deux vidéos

3

Focus

4

Les activités de l'AI VD

6

Chiffres clés

8

2024 en chiffres

9

Organigramme

18



Impressum

Responsable de la publication : office de l'assurance-invalidité pour le canton de Vaud

Contenu rédactionnel et multimédia : AI Vaud

Crédits photo : Selon crédits indiqués et AI Vaud

Merci à Vaud Promotion pour la mise à disposition des images du canton de Vaud

Graphisme et conception numérique : [konsept.ch](https://www.konsept.ch)

L'essentiel

En deux vidéos

Rebecca Ruiz

Conseillère d'État vaudoise,
présidente du Conseil de AI Vaud

Dans son message, Rebecca Ruiz évoque les temps forts de l'année 2024. Elle se réjouit du succès de la formation organisée pour les médecins et du renforcement de ce partenariat. La présidente du Conseil de l'AI Vaud salue également la première édition des Mérites de l'intégration et le rôle capital que jouent les entreprises partenaires au service de la réinsertion.

► Voir la vidéo



Olivier Barraud

Directeur de l'office AI VD

Olivier Barraud revient sur les principaux enjeux 2024 : l'importance de la collaboration avec les médecins au service des bénéficiaires, face à une augmentation des demandes AI. Le directeur tire par ailleurs le bilan d'une année d'utilisation du nouveau site internet, car une bonne information des assuré-e-s est cruciale.

► Voir la vidéo

Vos patients - nos assurés

Le corps médical, partenaire essentiel de l'assurance-invalidité

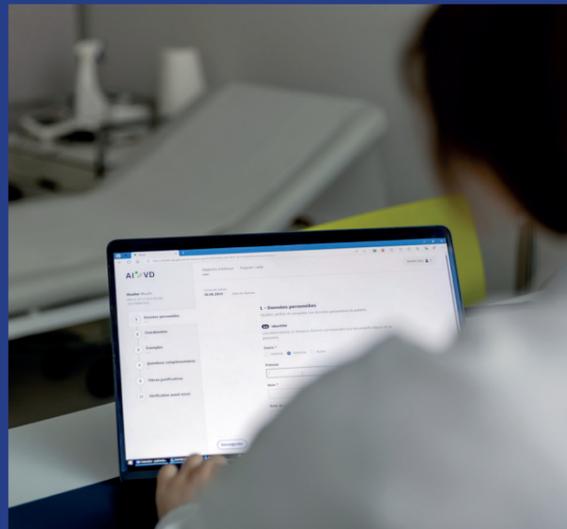
La collaboration avec les médecins traitants constitue un enjeu majeur pour les bénéficiaires, du point de vue de la détermination de leurs droits, du bon déroulement de leur réadaptation professionnelle ou de la durée des procédures. L'AI Vaud s'engage activement en faveur de ce partenariat.

2024 a été marquée par deux initiatives majeures pour lesquelles l'AI VD a reçu le soutien de la Société Vaudoise de Médecine (SVM).

MedAI: un portail numérique conçu avec et pour les médecins traitants

MedAI est une plateforme numérique permettant l'échange d'informations en ligne entre les médecins traitants et l'AI Vaud. Co-développée avec des médecins membres de la Société vaudoise de médecine (SVM), elle constitue une solution innovante permettant la simplification des processus administratifs et l'optimisation de la communication.

Mise en production en septembre dans sa première version, MedAI offre les fonctionnalités de base demandées par ses utilisateur·rices. Fin 2024, quelque 200 médecins avaient un compte MedAI et bénéficiaient de ses avantages. Des développements sont en préparation et la plateforme évolue en tenant compte des retours des personnes qui l'utilisent, afin d'augmenter progressivement la plus-value que représente cet outil dans leur quotidien.



Formation et échanges

À l'automne, l'AI Vaud a eu le plaisir d'accueillir quelque 110 médecins pour une demi-journée d'ateliers organisés en partenariat avec la SVM, qu'elle soit ici vivement remerciée.

Les médecins ont pu découvrir les éléments clés des rapports médicaux AI et comment les rédiger de manière ciblée. Un autre point fort de cette formation a été l'accent mis sur les questions liées à la réadaptation professionnelle et les possibilités offertes par les différentes mesures proposées par l'AI. Les interactions entre le ou la médecin et l'administration, nécessaires au soutien optimal des bénéficiaires dans leur parcours de réadaptation, ont fait l'objet de discussions riches et constructives.

Cette formation a montré l'importance de favoriser la compréhension mutuelle grâce à un dialogue ouvert et constructif. L'AI Vaud entend répéter l'opération dès 2025 avec une formation à l'attention des pédiatres et pédopsychiatres, axée sur la prise en charge des adolescent·es et jeunes adultes.

« Je suis ravie de cette collaboration, l'une des aspirations de la SVM étant de faciliter le travail des médecins »

Séverine Oppliger-Pasquali, Présidente de la SVM

Partenariat fructueux avec la Société vaudoise de médecine

La Société vaudoise de médecine (SVM) s'est immédiatement montrée intéressée lorsque l'AI Vaud lui a proposé de collaborer en vue d'une formation sur l'assurance-invalidité. Intitulée « Vos patients, nos assurés », celle-ci a permis de resserrer les liens avec les nombreux médecins présents.

« Je suis ravie de cette collaboration, l'une des aspirations de la SVM étant de faciliter le travail des médecins », a déclaré la présidente de la SVM, Séverine Oppliger-Pasquali, à l'issue de la journée. Elle a également salué le lancement de MedAI : « Ce portail était attendu depuis longtemps pour des interactions rapides et simplifiées. »

En un coup d'œil

Les activités de l'AI Vaud

Face à l'augmentation des demandes, l'AI Vaud répond aux besoins des bénéficiaires en consolidant les partenariats, en développant l'administration en ligne et en étoffant ses effectifs. En 2024, l'introduction des formulaires de demande AI en ligne sans signature, la certification des employeurs partenaires de l'AI et le renforcement de l'équipe pédiatrique ont contribué à affermir nos prestations.

Médecine d'assurance

L'effectif de l'équipe pédiatrique a été étoffé afin de maintenir un accompagnement optimal des enfants, adolescent·e·s et jeunes adultes, en particulier en matière de réadaptation professionnelle où les demandes sont en augmentation.

Simultanément, l'équipe Enfance et Jeunesse a posé les bases d'une consultation des bénéficiaires mineur·e·s, ainsi que de leurs parents, destinée à mieux cerner leurs besoins et orienter leur prise en charge vers un soutien plus efficace et personnalisé.

Tous âges confondus, un intense travail interdisciplinaire a conduit à la diminution du nombre d'expertises médicales, et ainsi permis de réduire significativement le nombre de situations en attente d'examen, diminuant en conséquence la durée d'instruction des demandes de prestations des bénéficiaires concerné·e·s.



Prestations

En 2024, le département a renforcé divers partenariats pour mieux répondre aux besoins des bénéficiaires. Par délégation du canton de Vaud, nous gérons, depuis le 1^{er} juillet, les demandes de moyens auxiliaires pour des enfants scolarisés présentant des troubles de l'apprentissage, assurant ainsi la continuité des prestations malgré des délais de mise en œuvre serrés.

Toujours en collaboration avec le Canton, de nouveaux outils ont été créés pour l'allocation pour impotent, tous en cours de finalisation: formation en ligne pour les professionnels de la santé, brochure d'information grand public et site internet dédié.

Dans le domaine de la lutte contre la fraude, nous mettons dorénavant nos compétences au service de la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS.

Nous avons aussi débuté une collaboration avec la Fondation EnableMe pour partager notre expertise AI avec leur communauté.

Enfin, l'année a été marquée par l'introduction de la déduction forfaitaire dans le calcul des rentes AI, tant pour les nouvelles rentes que pour les révisions des rentes partielles.



Réadaptation

L'événement phare de 2024 a été la première édition des Mérites de l'intégration, co-organisée avec l'Association des entreprises d'intégration professionnelle et Insertion Vaud. Ce rendez-vous a permis de remercier les employeurs engagés dans l'intégration professionnelle des bénéficiaires AI, dont près de 250 y ont participé. La soirée a mis en lumière les nombreuses collaborations fructueuses entre employeurs, actrices et acteurs de la réinsertion et bénéficiaires AI, tout en posant les bases d'un événement annuel pour célébrer ce partenariat essentiel.

En parallèle, nous avons multiplié les initiatives pour nouer ou renforcer les liens avec nos partenaires: signature d'accords de collaboration avec des entreprises vaudoises, création de podcasts sur la santé mentale, synergies accrues avec les acteurs sociaux, amélioration de la coordination avec le monde scolaire et de la psychiatrie. Chaque action vise un objectif commun: offrir aux bénéficiaires des solutions adaptées et garantir une prise en charge optimale, pour un impact durable sur leur quotidien.



Le logo des Mérites de l'intégration a fait l'objet d'un concours. Alexandra Pacios, Atelier L'éveil, a remporté le 1^{er} prix.

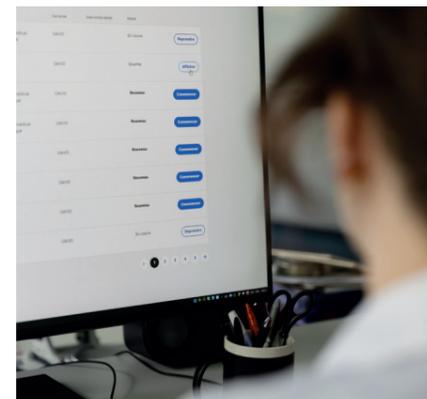


ICT, Innovation et Qualité

L'année 2024 du département ICT, Innovation et Qualité de l'AI Vaud a été marquée par des progrès majeurs. Nous avons lancé un portail pour les médecins (MedAI), facilitant la gestion numérique des rapports médicaux et la collaboration. D'autre part, le déploiement de nos formulaires en ligne simplifie maintenant les démarches des utilisateurs. L'AI Vaud ne s'arrête pas en si bon chemin: de nouveaux développements, en faveur des bénéficiaires, sont prévus dans les années à venir.

À l'interne, la mise en place d'un nouvel outil de collaboration a renforcé les échanges au sein des équipes; parallèlement, le renforcement du système de contrôle interne garantit une gestion rigoureuse et une qualité accrue. La sécurité de nos systèmes a été consolidée grâce à un audit réussi et le service technique, désormais organisé en holocratie, gagne en flexibilité et autonomie, offrant un support plus réactif et efficace.

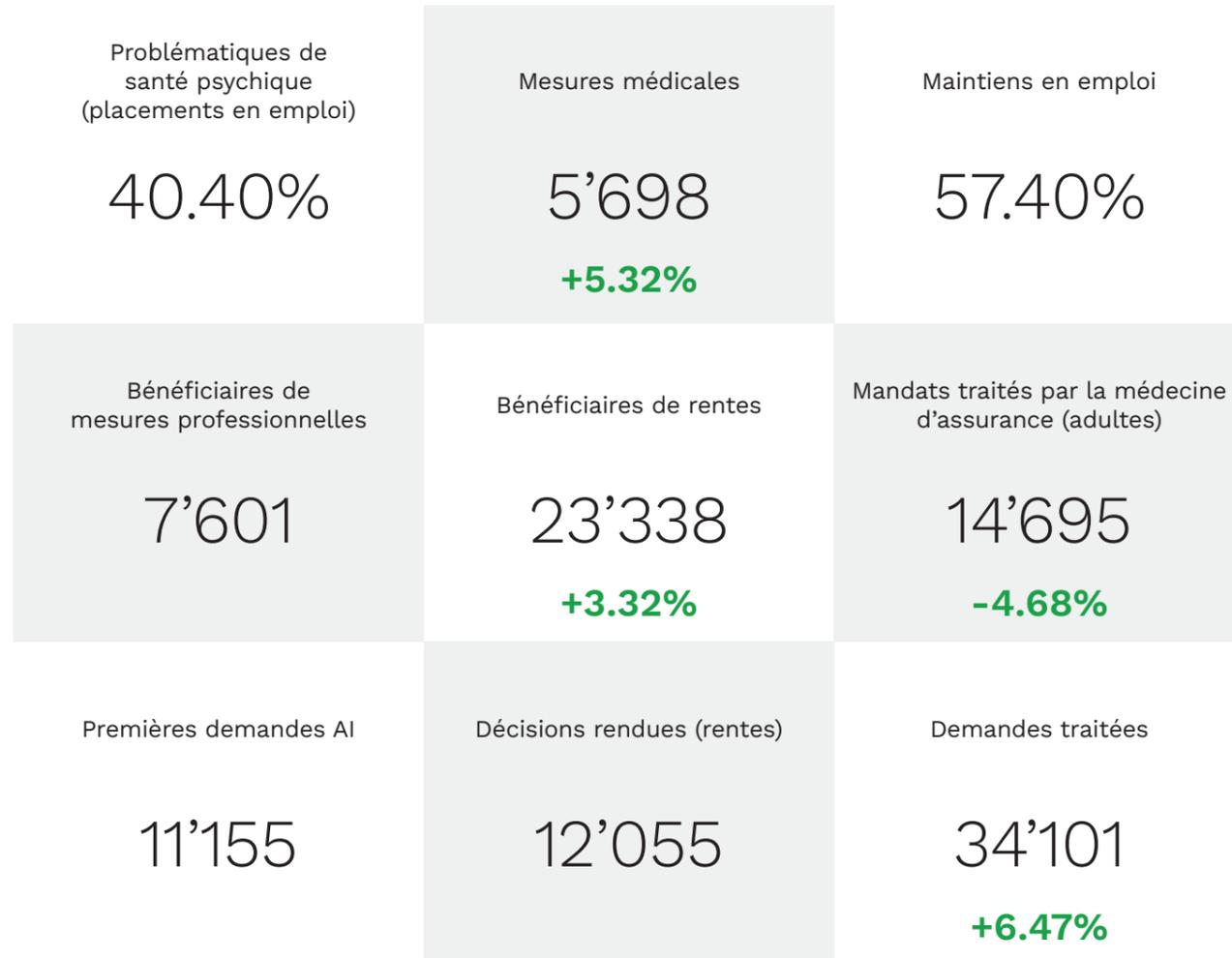
Ces initiatives témoignent de notre engagement envers l'innovation et la qualité, garantissant des prestations adaptées aux besoins des bénéficiaires AI.



Chiffres clés

2024

L'office AI pour le canton de Vaud compte 417 collaboratrices et collaborateurs, ainsi que 39 apprenti·e·s et stagiaires. Au service des personnes en situation d'invalidité, ils et elles délivrent de nombreuses prestations pour favoriser une vie autonome et responsable.



Tous les chiffres en page suivante →

L'AI Vaud

2024 en chiffres

Les chiffres montrent l'importance des partenariats pour la mission de l'AI Vaud. Grâce à la collaboration avec les employeurs, l'AI Vaud a réalisé 2'500 maintiens en emploi et placements. Les médecins aussi jouent un rôle clé : 87% des décisions de l'AI VD s'appuient sur leurs rapports. Ensemble, ces acteurs s'engagent à nos côtés.

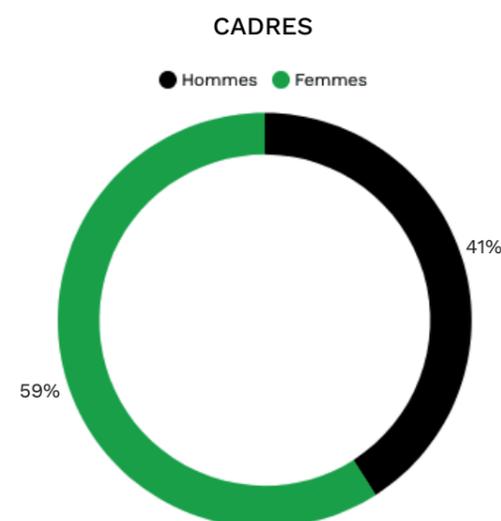
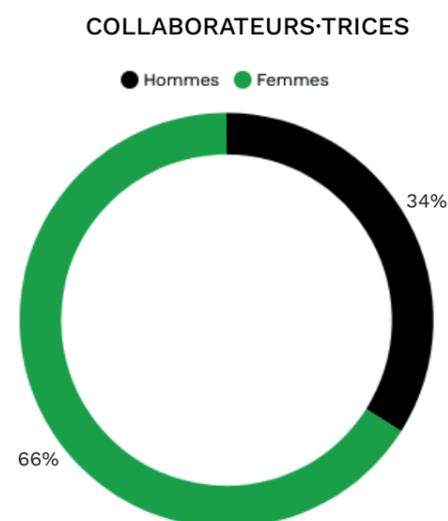
	2022	2023	2024
Toutes mesures professionnelles octroyées	14'136	15'011	15'063
Bénéficiaires de mesures professionnelles	7'359	7'522	7'601
Mesures d'intervention précoce	3'162	3'536	3'559
Mesures de réinsertion	2'362	2'466	2'608
Maintiens en emploi et placements effectifs dans de nouvelles entreprises	2'452	2'715	2'500
Bénéficiaires de rentes (au 01.01)	22'083	22'588	23'338
Prononcés d'octrois de nouvelles rentes	3'054	3'330	3'160



CHIFFRES RH

	2020	2021	2022	2023	2024
Collaborateurs-trices	361	368	389	402	417
dont MPC-Apprenti-e-s	21	21	22	32	39
EPT	305.65	315.55	331.25	341.9	358.35

Proportions



SERVICES SPÉCIALISÉS

Octrois de prestations AI (sans révisions)

	2020	2021	2022	2023	2024
Moyens auxiliaires	4'035	4'740	4'161	4'360	4'565
Mesures médicales	4'527	5'195	4'608	5'410	5'698
Allocations pour impotent	340	276	303	300	315
Contribution d'assistance	312	230	196	168	118

Octrois de prestations AVS (sans révisions)

	2020	2021	2022	2023	2024
Moyens auxiliaires	4'060	3'683	3'689	3'812	3'869
Allocations pour impotent	1'849	1'664	1'571	1'809	2'295

Lutte contre la fraude

	2020	2021	2022	2023	2024
Cas reçus	147	146	171	150	155
Cas instruits	50	46	35	54	59
Cas clôturés	148	160	168	146	125
Perceptions indues	8	12	3	7	12

Contentieux

	2020	2021	2022	2023	2024
Arrêts rendus	412	418	389	359	406
Recours admis	149	140	152	119	168
Renvois	80	82	74	47	81
Taux de recours admis	36%	34%	39%	33%	41%
Taux de renvois	19%	20%	49%	40%	48%

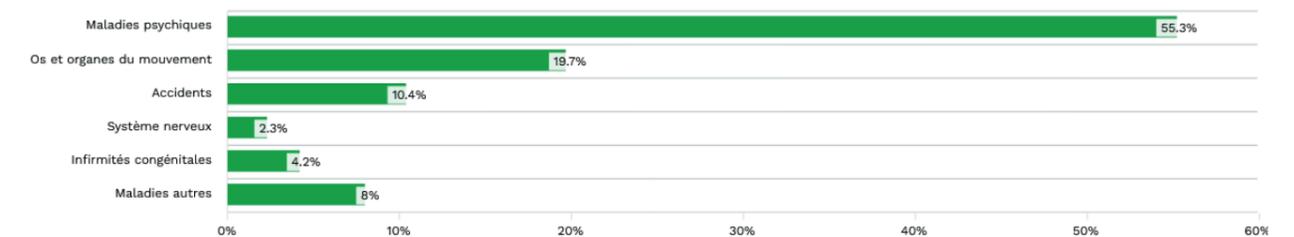
Évaluations

	2020	2021	2022	2023	2024
Sans activité lucrative	660	512	618	619	438
Indépendants	190	145	146	213	179
Agricoles	46	33	22	33	21
Impotence	1'161	1'007	1'393	1'611	1'288
Impotence - enquêtes téléphoniques et permanence	307	514	604	577	996
Contribution d'assistance	203	183	156	238	205
Total	2'567	2'394	2'939	3'291	3'127

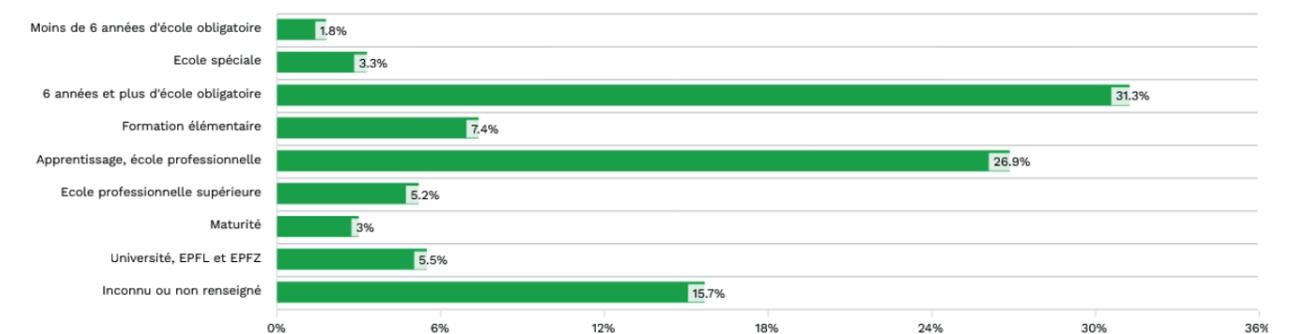
RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Bénéficiaires de mesures professionnelles	8'323	7'935	6'896	7'359	7'522	7'601
Mesures professionnelles octroyées (toutes)	16'142	15'664	14'261	14'136	15'011	15'063
Mesures d'intervention précoce	4'998	4'248	2'567	3'162	3'536	3'559
Mesures de réinsertion (sans MNR)	1'712	2'088	1'809	2'311	2'421	2'608
Mesures d'ordre professionnel (sans MNR)	9'064	9'024	7'913	8'322	8'671	8'504
Mesures de nouvelle réadaptation (MNR)	336	304	292	341	372	392

Problématiques de santé

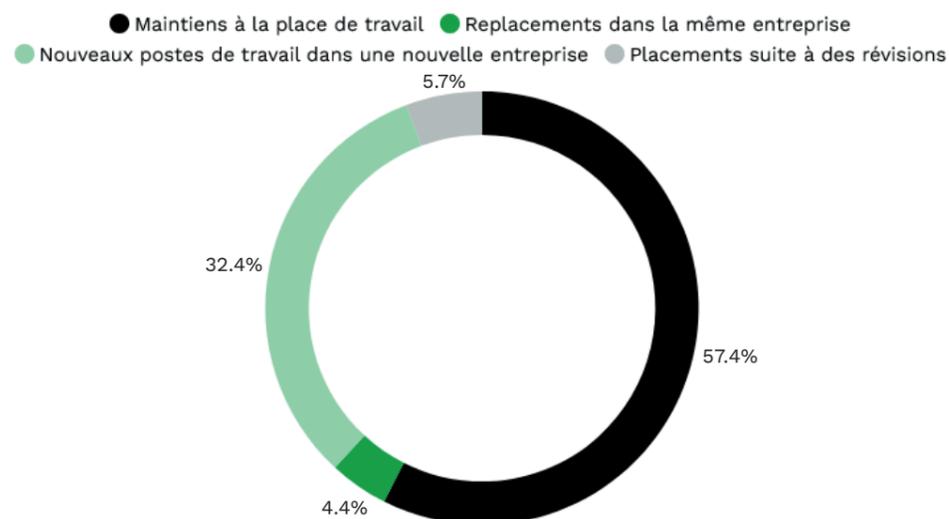


Niveaux préalables de formation

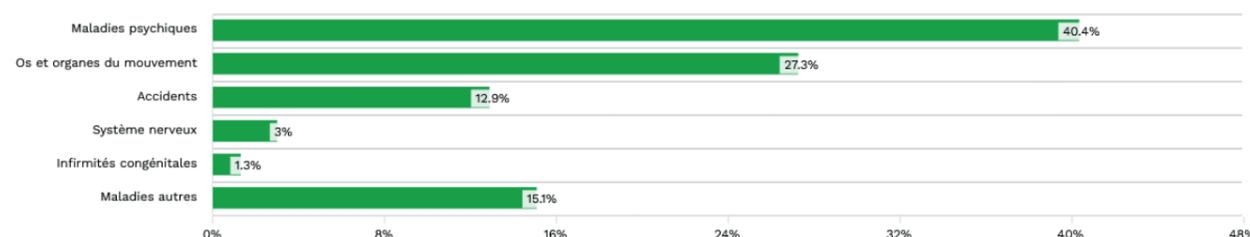


PLACEMENTS

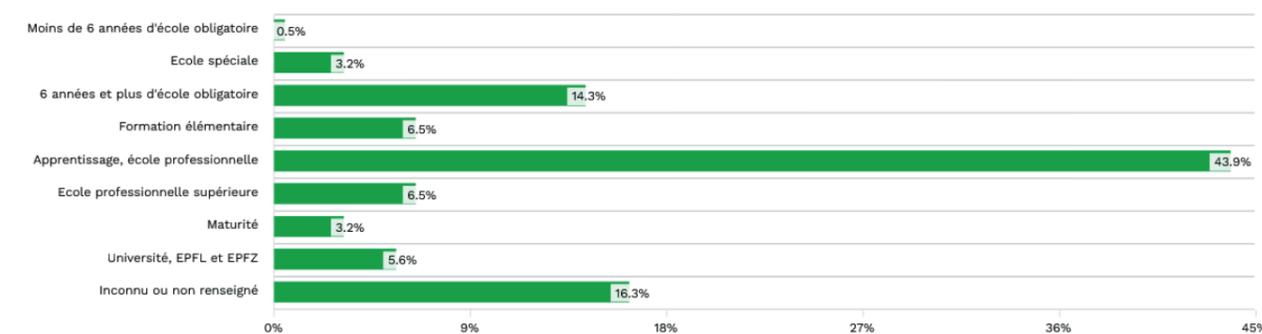
	2020	2021	2022	2023	2024
Maintiens en emploi et placements (tous)	1'889	1'856	2'452	2'715	2'500
Maintiens à la place de travail	1'059	951	1'287	1'381	1'435
Replacements dans la même entreprise	117	129	124	152	111
Nouveaux postes de travail dans une nouvelle entreprise	635	687	868	971	811
Placements suite à des révisions	78	89	173	211	143
Bénéficiaires	1'854	1'780	2'261	2'560	2'398



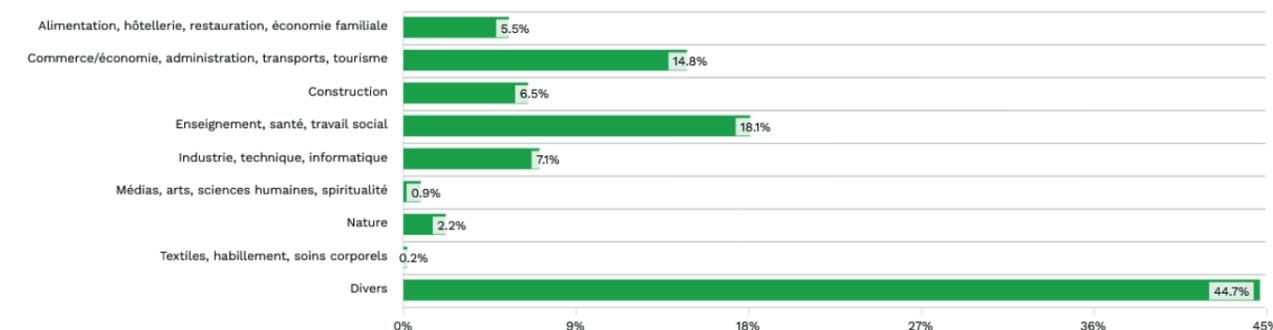
Problématiques de santé



Niveaux préalables de formation

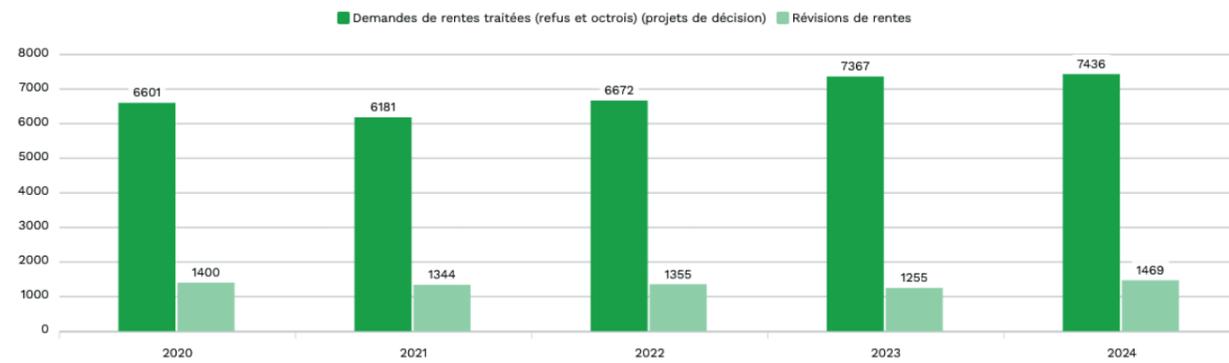


Domaines économiques

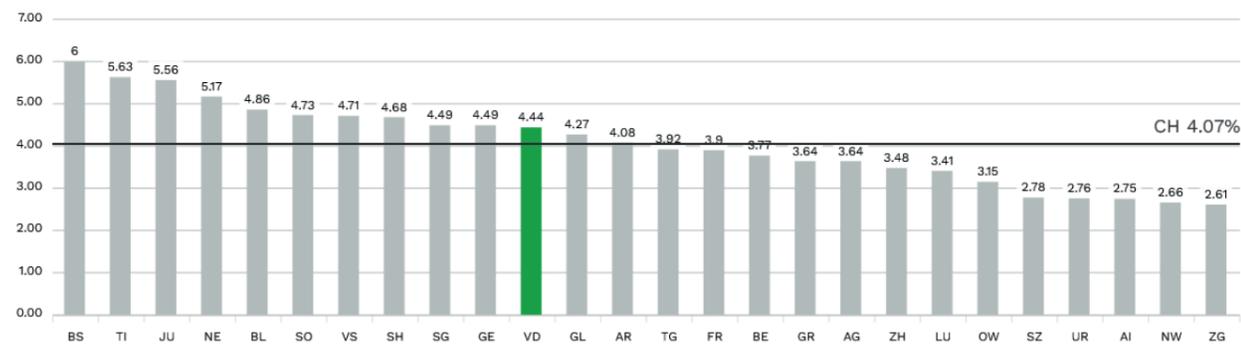


	2022	2023	2024
Maintiens en emploi et placements dans une nouvelle entreprise	2'452	2'715	2'500
Contrats à durée indéterminée (CDI)	2'262	2'508	2'313
Contrats à durée déterminée (CDD)	190	207	187
Durabilité - moyenne CDD en jours	234	221	291

RENTES



Probabilité de devenir rentier·ère AI au 1^{er} janvier 2024 par rapport à la population active résidente (OFAS)



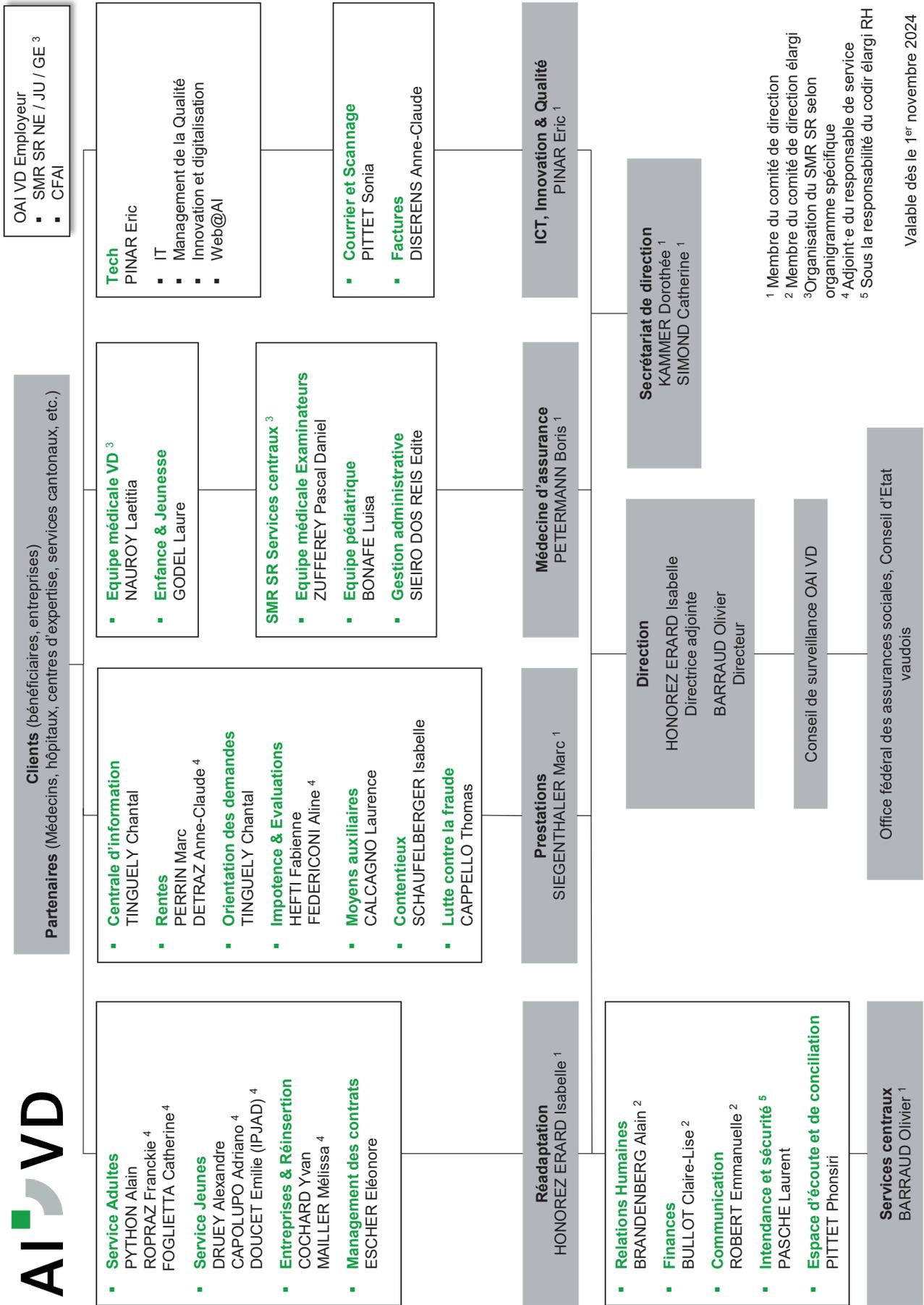
EXPERTISES

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Décisions rendues (Rentés)	5'380	5'988	6'345	8'979	9'202	10'327	12'055
Décisions avec expertise mono ou bi (expertises réalisées jusqu'au 31.12.2021)	676	749	709	908	725	297	136
Décisions avec expertise mono (expertises réalisées dès le 01.01.2022)	-	-	-	-	77	381	451
Décisions avec expertise bi (expertises réalisées dès le 01.01.2022)	-	-	-	-	12	191	440
Décisions avec expertise pluri	193	369	308	521	481	619	549
Total décisions avec expertise	869	1'118	1'017	1'429	1'295	1'488	1'576
% Décisions avec expertise	16.20%	18.70%	16.00%	15.90%	14.10%	14.40%	13.10%
% Décisions sans expertise	83.80%	81.30%	84.00%	84.10%	85.90%	85.60%	86.90%

MÉDECINE D'ASSURANCE

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de mandats traités (secteur adulte)	13'587	14'359	14'425	15'417	14'695
Nombre de mandats traités (secteur pédiatrique)	2'039	2'178	2'335	2'936	2'051

Organigramme



¹ Membre du comité de direction
² Membre du comité de direction élargi
³ Organisation du SMR SR selon organigramme spécifique
⁴ Adjoint.e du responsable de service
⁵ Sous la responsabilité du codir-élargi RH

Valable dès le 1^{er} novembre 2024